

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-344

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2023

Sommaire

**Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement - bureau coordination
administrative et appui territorial**

89-2023-11-10-00001 - Arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0484 portant la
suppléance de M. le Préfet de l'Yonne le lundi 13 novembre 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2023-11-10-00001

Arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0484 portant
la suppléance de M. le Préfet de l'Yonne le lundi
13 novembre 2023

ARRÊTÉ N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0484
portant la suppléance de Monsieur le Préfet de l'Yonne
le lundi 13 novembre 2023

Le Préfet,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2022 nommant Mme Pauline GIRARDOT, Sous-préfète, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 2 août 2023 nommant M. Wassim KAMEL, Sous-préfet de Sens ;

VU le décret du Président de la République du 25 août 2023 nommant Mme Clémence CHOUTET, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n° PREF/SGCD/2021/0001 du 8 janvier 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures ;

CONSIDÉRANT l'empêchement temporaire de M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne et de Mme Clémence CHOUTET, sous-préfète, directrice de cabinet en raison d'une visite officielle ;

CONSIDÉRANT l'absence du département de Mme Pauline GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale ;

ARRETE

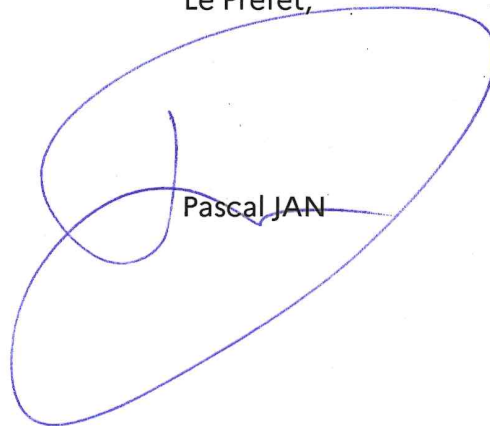
Article 1^{er} : M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, est chargé d'assurer la suppléance du préfet du département de l'Yonne, le lundi 13 novembre 2023.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Sens, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **10 NOV. 2023**

Le Préfet,



Pascal JAN